

Musée du Temps - Dépôt de matériel obsolète par le CNRS - LPMO - Convention

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Laboratoire de Physique et de Métrologie des Oscillateurs du CNRS à Besançon (LPMO), propose de déposer au Musée du Temps une horloge atomique à césium et une collection de résonateurs à quartz.

Ce dépôt est le deuxième effectué par le LPMO au Musée du Temps. Au début des années 1990, la première horloge atomique française est ainsi entrée dans les collections municipales.

La convention entérine le dépôt pour une dizaine d'années.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce dépôt de matériel obsolète au Musée du Temps par le LPMO et à autoriser M. le Maire à signer la convention, conjointement avec le Directeur du LPMO et le délégué régional du CNRS.

«M. LE MAIRE : Je vous rassure, dans une horloge atomique il n'y a pas beaucoup de matière radioactive, donc c'est une convention pour un dépôt d'une dizaine d'années qui va enrichir les collections de notre Musée du Temps qui sera ouvert, vous le savez, en 2002».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culture, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.